



CHARTRE - SAISON 2020/2021

Préambule

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités de l'ASSOA Handball. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

La Charte de l'ASSOA s'adresse aux joueurs, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents de joueurs.

Elle s'applique à tous les licenciés de la section handball.

Droits et devoirs de l'adhérent

- Il doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer aux entraînements et aux compétitions. Des facilités de paiement sont consenties pour permettre à tout à chacun de pouvoir adhérer à l'ASSOA
- Il doit respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique : Partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, public....
- Il s'engage à respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les compétitions et les diverses manifestations : gymnases, vestiaires, siège du club, etc... à domicile comme à l'extérieur.

Le joueur

- Il s'engage à être assidu aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence, il est tenu de prévenir son entraîneur. Si cette absence n'est pas justifiée par un motif légitime (maladie, blessure, obligation scolaire, familiale sérieuse etc.), l'entraîneur pourra décider de la non-participation du joueur au match.
- Il s'engage à participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite équipe A et B. Il doit être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué par son entraîneur, à domicile comme à l'extérieur (Sauf cas exceptionnel).
- Il s'engage à respecter les horaires d'entraînements, des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.
- Le port d'une tenue de sport est obligatoire pour l'entraînement : chaussures de sport, survêtement, short, maillot.
- Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter la tenue fournie par le club.

• Chaque joueur, à partir de la catégorie -13 ans, est susceptible d'arbitrer ou tenir la table de marque lors des matchs à domicile

• Lors des matchs, les joueurs qui possèdent une tenue du club (Pull, Survêtement, maillot d'échauffement) peuvent la porter afin de représenter les couleurs du club.

• Si l'équipe de votre enfant est sponsorisée, le joueur doit respecter le port de la tenue offerte par le partenaire (maillot de match, maillot d'échauffement etc.).

Les parents/ accompagnateurs

- Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant sur les lieux d'entraînement, de rendez-vous pour les matchs et être présents à la fin de l'entraînement. Les enfants ne dépendent de l'entraîneur que pour la durée de la séance.
- Vous devez répondre aux convocations de l'entraîneur et du Bureau Directeur. En cas d'absence, prévenez préalablement l'entraîneur de votre enfant.
- Pour organiser les déplacements, lors des matchs à l'extérieur, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l'équipe de votre enfant.
- Adopter une attitude fair-play et respectueuse en tribune (envers les arbitres, l'équipe adverse et les joueurs de l'ASSOA HB). Encourager les joueurs est la meilleure manière de les reconforter dans leur formation et leur progression.
- Afin de ne pas interférer avec les consignes de l'entraîneur, vous devez rester en tribunes lors des entraînements et des compétitions. Vous ne devez pas donner de consignes techniques ou autres à votre enfant durant les entraînements et les matchs, car c'est le rôle de l'entraîneur formé pour cela.

L'entraîneur

- Il s'engage à être présent à tous les entraînements et les matchs, En cas d'empêchement, il doit prévenir préalablement les Responsables Sportifs afin de pouvoir effectuer le remplacement. Il doit prévenir les familles, joueuses, joueurs en cas de modification des horaires ou des lieux.

Salle Armand Lecomte - 33, rue du Mail - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Siège social : Parc des sports - Boulevard Ducher - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Téléphone : 01 30 37 83 10 – Mail : assoahb@orange.fr – assoa-handball.fr



CHARTRE - SAISON 2020/2021 suite

- Il s'engage à être présent environ 20 minutes avant le début des entraînements afin d'assurer l'accueil des joueurs
- Il doit, comme les joueurs, porter une tenue de sport correcte.
- Il doit assurer la sécurité affective, morale et physique des joueurs/joueuses.
- Il doit coacher les matchs dans le respect de l'intégrité physique et morale des joueurs/joueuses.
- Il ne doit pas faire de différence entre les joueurs ; il doit être autoritaire tout en restant compréhensif ; il doit être de bonne humeur : ne pas oublier que le handball est d'abord un jeu.
- Il doit avoir préparé sa séance d'entraînement, apporter ses notes. Il doit mettre en place des exercices adaptés au niveau des joueurs et apporter les régulations nécessaires à la réussite des joueurs.
- Lors des matchs, il doit avoir une attitude positive : respect des arbitres et de leurs décisions, des adversaires, des personnes en charge de la table de marque et du public.
- Être maître de soi en toutes circonstances.
- Lors des matchs, l'entraîneur doit porter une tenue du club (Polo, tee-shirt, survêtement).
- Il doit défendre avec fierté les couleurs du club.
- Il doit respecter les décisions du bureau dirigeant, du directeur technique et de la coordination technique.

Code du Sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- Se conformer aux règles de jeu.
- Respecter l'arbitre ainsi que ses décisions.
- Respecter les adversaires et ses partenaires.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- Être maître de soi en toutes circonstances.
- Être loyal dans le sport et dans la vie.
- Être exemplaire, généreux et tolérant.
- Être ponctuel aux entraînements et aux matchs.
- S'entraîner dans une tenue adaptée et propre.
- Prévenir le responsable en cas d'absence légitime ou de maladie.
- Être motivé et participer activement avec assiduité aux entraînements.
- Respecter le matériel et les lieux.
- Défendre avec fierté les couleurs du club.
- Ne pas cautionner un comportement qui irait à l'encontre de cette chartre.

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____

Signature de l'entraîneur :

Signature du licencié :

Signature(s) des parents ou du tuteur légal
(si mineur) :

Salle Armand Lecomte - 33, rue du Mail - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Siège social : Parc des sports - Boulevard Ducher - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Téléphone : 01 30 37 83 10 – Mail : assoahb@orange.fr – assoa-handball.fr